

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE SEINE ET MARNE

SOUS-DIRECTION ADMINISTRATION FINANCES  
GROUPEMENT ACHATS PUBLICS, SECURITE JURIDIQUE

## BUREAU DU C.A.S.D.I.S.

SEANCE DU 02 FEVRIER 2024

P.V. n° 121  
Dossier n° 5

### DELIBERATION DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1424-29,

VU le marché relatif au contrat d'assurance risques statutaires du personnel, notifié au groupement Sofaxis-CNP le 5 novembre 2019, afin de garantir le remboursement des frais médicaux des sapeurs-pompier professionnels et personnels administratifs techniques et spécialisés titulaires et stagiaires, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à l'autorisation de lancer et signer un marché relatif au contrat d'assurance risques statutaires du personnel,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- D'autoriser la passation dudit marché public relatif à la souscription d'un nouveau contrat risques statutaires du personnel ;
- De me donner délégation pour signer les pièces administratives se rapportant à ce marché ;
- De me donner délégation pour signer les avenants se rapportant à ce marché public à l'exception de ceux ayant une incidence financière supérieure ou égale à 5% par rapport au montant initial du marché.

La Présidente du Conseil d'administration

  
Isoline GARREAU